



## You circulez en Colombie-Britannique?

En octobre 2017, le ministère de l'Environnement et de la Stratégie relative au changement climatique de la Colombie-Britannique a rendu public un nouveau règlement portant sur la planification des interventions en cas de déversement, y compris :

- les plans d'urgence en cas de déversement;
- les exercices d'urgence et exercices de manœuvre;
- les mesures d'intervention en cas de déversement;
- les exigences en matière de notification des déversements.



Le règlement s'applique aux transporteurs de 10 000 litres ou plus de produits pétroliers liquides par rail, pipeline ou route. Le lecteur trouvera de plus amples renseignements à ce sujet à [gov.bc.ca](http://gov.bc.ca).

Bien que les transporteurs et les expéditeurs aient jusqu'en octobre 2018 pour répondre aux exigences du nouveau règlement, il importe de commencer à planifier dès maintenant afin d'avoir en place des plans d'intervention d'urgence et des plans d'urgence environnementale adéquats à la date requise.

La Colombie-Britannique est la première province à rehausser un tel règlement, mais on s'attend à ce que d'autres provinces emboîtent éventuellement le pas.

### **La solution est plus simple que vous ne le pensez**

Votre entreprise n'œuvre peut-être pas dans le domaine de la préparation et des interventions en cas d'urgence, mais c'est le cas pour l'AIUC. Nous offrons des plans d'urgence en cas de déversement, y compris du personnel à temps plein pour les rédiger. Le coût annuel pour les membres adhérents comprend les interventions d'urgence en cas d'incidents ainsi qu'un programme de vérification de la préparation aux situations d'urgence. Outre organiser des exercices d'urgence et des exercices de manœuvre pour ses membres adhérents, tous les ans, l'AIUC tient des exercices à grande échelle auxquels participent des membres de l'industrie, des équipes d'intervention et des représentants des gouvernements.

Visitez [erac.org](http://erac.org) ou communiquez avec [info@erac.org](mailto:info@erac.org) pour en savoir davantage sur le nouveau règlement et l'élaboration d'un solide programme de gestion des urgences.